

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 MARS 2022

Délibération n° D-2022-92

Résiliation - Accord-cadre - Prestations de maintenance de
diverses installations techniques des bâtiments - Lot 4
maintenance portes et portails

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/03/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/03/2022

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

Direction de la Commande Publique et Logistique

Résiliation - Accord-cadre - Prestations de maintenance de diverses installations techniques des bâtiments - Lot 4 maintenance portes et portails

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) disposent d'installations techniques dans leurs bâtiments nécessitant une maintenance.

Pour répondre à ces besoins, un groupement de commandes a été constitué entre la Ville de Niort et son CCAS par délibération en date du 17 juin 2019.

Un accord cadre réparti en 10 lots, a été passé pour une durée de 4 ans.

Le lot 4 « Maintenance des portails, portes, rideaux, barrières automatiques » a été attribué et notifié le 21 novembre 2019 à la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS.

Après de nombreuses demandes d'intervention ou de demande de devis pour réparation restées sans suite et malgré une mise en demeure par courrier recommandé en date du 31 décembre 2021, le titulaire ne remplit toujours pas les obligations auxquelles il s'est engagé en soumissionnant au marché.

Au regard de ces insuffisances, il y a donc lieu de résilier le marché pour faute du titulaire, du fait de son inexécution.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la résiliation pour faute du titulaire, la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS, attributaire du lot 4 Maintenance des portails, portes, rideaux, barrières automatiques ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la décision de résiliation (EXE 15) et toute pièce afférente, le cas échéant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS DECISION DE RESILIATION ¹

EXE15

Le formulaire EXE15 est un modèle, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, pour formaliser la décision de résiliation, notifiée au titulaire du marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

MAIRIE DE NIORT
Représentée par son Maire
1, Place Martin Bastard
79000 NIORT

B - Identification du titulaire du marché public

TK ELEVATOR
Représentée par son Responsable
24, allée Félix Nadar
ZI du Phare
33697 MERIGNAC CEDEX

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public de prestation de maintenance :

**Marché de maintenance des installations techniques – lot 4 : portes, portails, barrières motorisés
N° 19165B044**

- Date de la notification du marché public : 20/11/2019
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 48 mois.

D - Clauses contractuelles mises en œuvre

Conformément à l'article 32 de l'arrêté du 19/01/2009 portant approbation du CCAG des marchés publics de fournitures courantes et de services, la Ville de Niort décide de résilier le marché au regard des manquements formulés au E3 de la présente décision.

Le Maire de Niort

Jérôme BARJÈGE



1

E - Décision du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

E3 - Décision de résiliation pour faute du titulaire

Conformément à la mise en demeure envoyée le 31 décembre 2021 (lettre recommandée avec AR : 1A 176 685 6954 1), et notifiée le 03 janvier 2022, le pouvoir adjudicateur décide de résilier le marché public, à compter du 01 avril 2022, pour méconnaissance du délai d'intervention prévu à l'article 2.4 du CCTP, notamment concernant les installations suivantes :

- **Centre technique Evènements** (Jaurès) :
Défaut de réparation du portail coulissant d'entrée (extérieur site)
Non levée des observations liées au rapport du Bureau Véritas
- **Atelier de Buhors** :
Défaut de réparation des deux portails du garage
- **Maison des Associations et des Syndicats** :
Défaut de remise en service complète de la porte automatique

F - Modalités de la résiliation

- La résiliation est prononcée aux frais et risques du titulaire :
(Cocher la case correspondante.)

Oui OU Non

Il sera confié à une autre entreprise l'exécution, à vos frais et risques, des prestations suivantes, à compter du

- Il vous est demandé, avant le, de :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- remettre les prestations en cours d'exécution désignées ci-dessous ainsi que les matières et les objets suivants, détenus en vue de l'exécution du marché public :
- remettre les moyens matériels d'exécution précisés ci-dessous, spécialement destinés au marché public :
- exécuter les mesures conservatoires décrites ci-dessous :
- vous présenter, ou de vous faire représenter, sur le chantier le, en vue de la constatation des travaux exécutés et des approvisionnements existants, ainsi que de l'inventaire descriptif de votre matériel et de la remise de la partie de ce matériel qui n'est pas utile à l'achèvement des travaux (*uniquement pour les marchés de travaux*).

G - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice



Le Maire de Niort

Jérôme BALOGÉ

A : NIORT, le 28 MARS 2022

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice habilité à signer le marché public)

